

Un premier aéroport en PPP

• Une étude d'évaluation sera bientôt lancée

• Située au sud de Marrakech, la plateforme servira de test

CONSTRUIRE et exploiter un aéroport en partenariat public-privé serait une première au Maroc. L'expérience sera menée, après la réalisation de l'étude d'évaluation, pour le nouvel aéroport de Marrakech. Elle sera la première du genre dans le domaine aéroportuaire au Maroc. D'autres pays ont déjà franchi le pas dans ce domaine comme c'est le cas en Tunisie par exemple.

Le partenariat public-privé qui dispose d'un cadre réglementaire permettra d'apporter des financements privés à la réalisation de cet aéroport tout en limitant la participation du budget de l'Etat. Les PPP seront de plus en plus privilégiés dans les investissements d'envergure et

liés à l'infrastructure. D'ailleurs une étude d'évaluation pour le recours au PPP est également prévue dans le cas du port de Kénitra Atlantique.

Pour le nouvel aéroport, le choix du site a été arrêté par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui a opté

étude d'extension des installations de la plateforme aéroportuaire actuelle.

L'étude d'évaluation planchera sur deux options: la première envisagerait l'exploitation de la plateforme actuelle par l'ONDA et le PPP ne concernerait que la nouvelle plateforme. La deuxième op-

veau "de qualité de service" à même d'accroître l'attrait touristique de la région. Il devra aussi soulager l'actuel aéroport et éloigner ainsi l'horizon de sa saturation car ses capacités seront atteintes d'ici 2030. A cette date, les prévisions du ministère de l'Equipement évaluent la demande à 10 millions de passagers alors que la plateforme ne dispose que d'une seule piste. De plus l'exploitation du site actuel se heurte à plusieurs contraintes: nuisances sonores sur les riverains, sécurité des riverains et des avions, restrictions sur le survol de la ville et une congestion à moyen terme des voies d'accès à l'aéroport.

En plus d'une piste (longueur de 3.500 m), d'un parking avions de 30 postes, le futur aéroport sera doté notamment d'une aérogare de fret. Une activité en "baisse" au niveau de l'actuelle plateforme en raison de la prédominance des vols low cost avec des avions qui ne sont pas adaptés au transport de marchandises. □

K. M.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

25 aéroports

LE réseau aéroportuaire est constitué de 25 plateformes dont 19 sont ouvertes à la circulation aérienne internationale. Il compte le hub de Casablanca Mohammed V dédié au trafic en correspondance et le long-courrier. A cela s'ajoute le réseau primaire constitué de grands aéroports touristiques dont celui de Marrakech, d'Agadir et de Fès ainsi que de plateformes de diverses vocations telles que celles de Tanger et Rabat. Le réseau aéroportuaire compte aussi des plateformes d'intérêt public comme celles de Laâyoune, Ouarzazate, Dakhla, etc. □

pour Side Zouine, à 35 km au sud de Marrakech. Un site à proximité de l'autoroute d'Agadir, de la ligne ferroviaire et où le foncier est disponible. Près de 4.000 hectares, dont une grande partie appartient à l'Etat, pourraient être mobilisés.

La DGAC a également élaboré une étude sur les trafics prévisionnels à l'horizon 2030 alors que l'ONDA a établi une

tion prévoit l'exploitation des deux plateformes par le futur partenaire tout en spécifiant le périmètre de la mission globale de chaque site, à savoir l'actuel et futur aéroport.

Le nouvel aéroport devra notamment développer le trafic "long-courrier" et offrir une capacité d'accueil "moderne et performante". Le tout assorti d'un bon ni-